



Procès-verbal de l'Assemblée des Délégués du 2 novembre 2016 à la salle polyvalente « Les Blés » à Attalens

Présents :

Les délégués des communes du district de la Veveyse pour le Réseau Santé et Social de la Veveyse :
Attalens : Blunschli André, Savoy Guillaume, Vuillens Jacques-André – *Bossonnens* : Cottet Dominique, Piller Sébastien – *Châtel-St-Denis* : Allaman Jérôme, Colliard Damien, Della Marianna Gabriele, Genoud Christine, Grumser Steve, Maillard Daniel – *Granges* : Michellod Savio, Praz Serge – *Remaufens* : Vesel Gabriele – *St-Martin* : Borer Cédric, Buchs Gérard - *Semsales* : Berthoud Noémie, Grivet Pascal – *Le Flon* : Cardinaux Evelyne, Bongard Jean-Claude – *La Verrerie* : Grandjean Pascal, Vial Thierry.

Les membres du Comité de direction (CD) : Beaud Nathalie, Fahrni Marc, Furter Béatrice, Gothuey Sandra, Menoud Laurent, Monney Christophe, Ubertini Christiane, Volkart Olivier, Wittenwiller Anne-Lise.
La directrice : Bourqui Jacqueline.

Excusés :

Délégués :

Attalens : Alibert Philippe, Perroud Pierre-Alain, Savoy Michel
Bossonnens : Menoud Anne-Lyse
Châtel-St-Denis : Bavaud Thierry
Remaufens : Tâche Jérôme.

Membre du comité de direction : Ducrot Charles.

Invités présents :

Responsable puériculture ad intérim : Vauthey Sophie
Responsable aide et soins à domicile : Guillaume Claude Eveline, Iriarte Colette
Responsable immeubles : Colliard Louis
Responsable finances et informatique : Dumas Carole
Responsable RH- Perrin Nathalie.

Invités excusés :

AFAS : M. Thierry Müller secrétaire général
Responsable service des curatelles ad intérim : Christophe Stritt
Responsable ambulances ASF : Burger Daniel.

Présence de la Presse :

La Liberté : Sanchez Stéphane
Le Messenger : Excusé
La Gruyère : Pharisa François.

Début : 20h00

Fin : 21h45

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de l'assemblée et appel des délégués
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation du PV de l'Assemblée du 28 avril 2016
4. Présentation du budget 2017
5. Approbation du budget
6. Approbation de l'annexe 3 du règlement du comité de direction
7. Avenir du site – présentation par l'entreprise Bat-Mann
8. Divers

M. le Préfet Michel Chevalley, Président de l'assemblée souhaite une cordiale bienvenue à tous les délégués, aux membres du Comité de direction, à la directrice du RSSV, aux responsables de service ainsi qu'aux représentants de la presse.

Il salue la Gruyère et La Liberté et excuse Le Messenger et Radio Fribourg.

1. Ouverture de l'assemblée et appel des délégués

Une liste des présences a été contresignée à l'entrée.

Aucune remarque n'étant faite quant à la convocation et à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée apte à délibérer.

Toutes les communes sont représentées : **36** bulletins de vote ont été distribués, ce qui fixe à **19** voix la majorité absolue en cas de vote.

Le président rappelle qu'il n'est pas nécessaire que tous les délégués soient présents puisqu'un délégué peut représenter 5 voix.

Chaque commune membre a droit à une voix par tranche de 500 habitants, la dernière fraction supérieure à 250 habitants donnant droit à une voix supplémentaire (*art 7 statuts du RSSV*).

L'assemblée est valablement constituée et apte à délibérer.

2. Désignation des scrutateurs

MM. Jacques-André Vuillens, Serge Praz et Dominique Cottet sont nommés scrutateurs;
proposition acceptée par l'Assemblée.

3. Approbation du PV de l'AG du 28 avril 2016

Le PV est approuvé par l'assemblée à l'unanimité. Le Président remercie son auteure, Mme Michèle Jaccard Pugin, secrétaire.

4. Présentation du budget 2017

Les budgets, ainsi que les commentaires ont été joints à la convocation.

Présentés sur l'écran, Mme Bourqui commente les budgets répartis en 7 centres de charges, avec une comparaison budget 2016-2017, rassemblés dans un budget consolidé.

Le budget 2017 fut validé par le comité de direction.

• Considérations générales

Ce budget comprend la masse salariale de l'administration générale (45.25 EPT sans les ASF), les frais de fiduciaire et la charge des locaux.

- Plus de contribution de solidarité ;
- Augmentation annuelle d'un palier à partir du 1^{er} janvier ;
- Pas de renchérissement.

• RSSV administration générale

50 % de l'administration est porté par ce centre de charge, les autres 50 % sont affectés au service d'Aide et soins à domicile.

Il a été renoncé à reporter un pourcentage des activités de l'administration générale sur les autres budgets.

- **Immeubles**

Ressources humaines :

Organe de décision (commission immeubles CI) ;
1.05 EPT.

Charges d'exploitation

CHF 364'421.-- (y.c. frais divers d'entretien CHF 75'601.-).

Produits d'exploitation

Maison St-Joseph – Cabinet Dr Gothuey – CMV – HFR-radiologie – Cardiologues privés – Centre de puériculture – Aide et soins à domicile – Service officiel des curatelles – Pro Senectute.

- **ASDV**

Ressources humaines

Personnel administratif : 1,1 EPT secrétariat et 50 % administration générale ;
Personnel aide et soins : 33,6 EPT (autorisé en 2016/DSAS mais 35 EPT au budget 2016)
+ 2 EPT (budget 2017 mais + 0.6 EPT en comparaison avec budget 2016).

Produits d'exploitation :

Facturation soins : tarifs fixés avec les assureurs, pas de changement ;
Facturation aide : tarifs arrêtés par le canton, pas de changement ;
Subventions cantonales : 30 %.

- **Indemnités forfaitaires**

Ressources humaines

Organe de décision : commission de district qui décide l'octroi des indemnités forfaitaires ;
Gestion financière confiée au RSSV.

Charges d'exploitation CHF 452'000.--

Forte augmentation du nombre de dossiers en 2016.

- **Centre de puériculture**

Ressources humaines

Pas de changement dans la dotation : 0.8 EPT.

Produits

Cours de massages aux bébés ; Cours « urgences pédiatriques et gestes de 1^{er} secours ;
Subvention cantonale : CHF 1.--/h.

- **Service officiel des curatelles**

Ressources humaines

Curateur : 2,5 EPT ; Secrétariat : 0,6 EPT + 0,1 EPT.

Produits

Rémunération des mandats 2016 fixée par la Justice de Paix
(Théoriquement : 28 dossiers en juin 2016) – CHF 67'000.--.

- **ASF Ambulances**

Ressources humaines

30.2 EPT y.c médecin responsable (0,2 EPT) ;

Mandat de gestion confié à l'HFR ;

Entrée en vigueur de nouvelles dispositions concernant la LPP.

Autres charges

Véhicules : amortissements supplémentaires.

Produits

Facturation stable.

Le président demande si à ce stade il y a des questions ?

- D. Colliard : dit que concernant le Service officiel des curatelles (SOC), la participation des communes augmente toujours alors que c'est un service qui devrait presque s'autofinancer. Quelle est la vision du RSSV par rapport aux recettes ? Est-ce les communes vont devoir toujours payer autant ?
- M. Farhni, président de la CSOC : 2015 a été une année difficile avec deux départs, dont celui d'une curatrice qui a pris une partie de ses mandats en privé. La volonté de la CSOC est que ce service tourne et de le pérenniser. Il est prévu d'augmenter la dotation. Suite à une 1^{ère} annonce, nous n'avons pas encore trouvé le profil exigé. A savoir aussi qu'il faut trois ans à un nouveau curateur pour être vraiment opérationnel et efficient. De son côté la Justice de Paix attend un service mieux doté afin qu'elle puisse lui attribuer un plus grand nombre de dossiers.
- La directrice complète la réponse en ajoutant que la progression du nombre de mandats dont sont en charge les curateurs engagés actuellement se fait normalement, selon la ligne prévue.
- Le président : les tâches du curateur étant devenues plus complexes qu'auparavant, la tendance est que si un curateur privé cesse son activité, la Justice de Paix donnera les mandats à un collaborateur du SOC. Ce qui n'enlève rien à la qualité du travail accompli par les curateurs privés.

Concernant l'aide et les soins à domicile, le président précise que la demande de dotation suit son cours auprès de la DSAS (*courrier du 6.10.16*).

Concernant ses jetons de présence, le président informe que, suite à une ordonnance du Conseil d'Etat, les jetons de présence du préfet seront, dès l'an prochain, versés à l'Etat.

D. Colliard demande s'il y a un montant prévu « *Etude* » pour l'avenir du site ?

L. Menoud, président de la commission immeuble : oui, car un crédit étude du bâtiment de CHF 200'000.- fut voté par les délégués (AG du 1.5.2014). A ce jour un montant d'environ CHF 20'000.-- a été utilisé y.c. le devis de l'étude Bat-Mann présentée ce soir.

• **Budget 2017 consolidé en milliers de CHF**

Il est présenté par Mme Dumas.

Charges

3-Charges du personnel géré par RSSV

2017 : CHF 4'897'517. –

2016 : CHF 4'652'538.–

Produits

60. facturation ASDV

2017 : 1'931'500.--

2016 : 1'771'500.--

61. Recettes autres domaines (mandats des curatelles, puériculture)

2017 : 74'340.--

2016 : 87'340.--

67. produits immeubles

2017 : location RSSV : CHF 105'200.-- / autres locations : CHF 402'000.--

2016 : location RSSV : CHF 103'000.-- / autres locations : CHF 420'720.--

	Dépense	Recette	A charges des communes
RSSV Adm. générale	293'673	-21'000	294'273
Immeubles	533'600	-533'600	0
ASDV	4'435'473	-2'511'000	1'924'473
Indemnités forfaitaires	452'000	0	452'000
Puériculture	126'358	-28'240	98'118
Curatelle	406'497	-67'000	339'497
ASF	227'880	00	227'880
Total budget 2017	6'497'081	3'160'840	3'336'241
Total budget 2016	6'097'395	-3'023'020	3'074'375

Mme Bourqui se tient à disposition pour répondre aux questions. Elle remercie l'assemblée de son attention.

5. Approbation du budget 2017

Plus aucune question n'étant formulée de la part des délégués, **le budget consolidé est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.**

Satisfait de cette belle unanimité, M. le préfet remercie les communes pour leur soutien et leur confiance au Réseau Santé et Social de la Veveyse.

6. Approbation de l'annexe 3 du règlement du comité de direction

Présenté par la présidente du comité, Béatrice Furter, le document est parvenu à chacun. L'assemblée décide de la rétribution des membres du comité de direction, du bureau et des commissions (cf statuts RSSV, art. 10 al.J)

Modification apportée : D1 : départ définitif d'un membre - bon cadeau de CHF 100.00/an

L'assemblée accepte à l'unanimité l'annexe 3 telle que présentée.

7. Avenir du site – présentation par l'entreprise Bat-Mann

Entreprise Bat-MANN, constructeur intégral : présents ce soir, Mme Véronique Pachère architecte EPFL/SIA et M. Patrick Savoy, chef de projet.

Mme Pachère commente l'Etude des besoins du RSSV, du potentiel des bâtiments existants et de la réglementation actuelle.

Bref historique de la démarche :

- Le 07.09.16, séance de réflexion organisée par M. le Préfet avec tous les intéressés
- Rencontre et discussion avec :
 - Le service technique et l'administration du RSSV
 - Le Centre Médical de la Veveyse
 - Le service des curatelles
 - Le centre de puériculture
 - Le service d'aide et soins
- Un questionnaire visant à déterminer les besoins a été transmis aux services et partenaires potentiels
- Le 12.10.16, présentation de l'étude au comité du RSSV
- Le 02.11.16, ce soir, présentation à l'assemblée des délégués.

Présentation sur plan :

- Localisation des affectations actuelles (au total env. 1'200m²)
- Localisation des affectations présumées à futur (au total env. 2'390 m²)
- Localisation des espaces non affectés, libres pour de nouvelles activités (env. 750 m²)

Règlementation

Parcelle zone 'Centre A'	N° 42	4897.00 m ²
--------------------------	-------	------------------------

REGLEMENT ACTUEL			
Nombre de niveaux:	I	Hauteur totale max:	15.75 m
Degré de sensibilité:	III	Hauteur de façade maximale	12 m
IBUS:	1.2	5876.4 m ² constructible SBP	Distance -
IOS:	0.5	2448.5 m ² constructible au sol	IVER: 20.00 %

PAD ACTUEL			
Les altitudes des rez sont indiquées à +/-20cm			
le nombre de niveaux de chaque bâtiment existant est indiqué selon l'existant			
Pour les nouveaux bâtiments, par secteur:	D1	= 2niv.	0.00=817.00 H= 8.50m
	D2	= 1 niv.	0.00=819.30 H=4.00m
IBUS	1.5	7345.5 m ² constructible de SBP	
IOS	38%	1860.9 m ² constructible au sol	
Une servitude de passage est mise en place pour l'accès au parking			

BATIMENTS EXISTANTS	estimation		estimation
	Surf. au sol	niv	SBP
Bâtimen 1972	537.45 m ²	4	2149.8 m ²
Liaison	193.05 m ²	3	579.15 m ²
Ancien Hôpital	229.85 m ²	4	919.4 m ²
Petit Paradis	226.15 m ²	3	678.45 m ²
Sous-sol	130.05 m ²	0	0 m ²
	1316.55 m²		4326.8 m²

IBUS actuel		0.88
IOS actuel		0.27

Solde constructif selon le PAD	544.31 m ²	3018.7 m ²
--------------------------------	-----------------------	-----------------------

Les indices du PAD actuellement en vigueur permettent la réalisation d'un bâtiment supplémentaire :

- Solde IOS = env. 540 m² au sol
- Solde IBUS = env. 3000 m² SBP.

Cependant, les périmètres constructibles et les hauteurs attribuées à ces périmètres ne permettent pas l'utilisation de ces droits à bâtir.

Protection des bâtiments – Service des Biens culturels :

- Le bâtiment « Misets » est en catégorie C, sans protection ;
- Le bâtiment « Petit Paradis » est en catégorie C, protection 1.

Des interventions sont possibles sur ces bâtiments, même en façade pour le bâtiment « Misets ».

Conclusion :

Les bâtiments existants suffisent pour accueillir dans le futur les services du RSSV et des partenaires potentiels.

Concept des propositions présentées :

- Regrouper les affectations selon leurs caractéristiques
 - Administratives
 - Médicales
 - Communes et publiques
- Organiser la circulation pour permettre la cohabitation de ces différentes affectations
 - Création de nouvelles entrées
 - Libérer les circulations.

Proposition pour la suite :

- **Expertise des bâtiments existants**
 - Amiante
 - Structure
 - Feu
 - Thermique
 - ...
- **Déterminer le cadre légal en contactant**
 - Le SeCa
 - La préfecture
 - Le SBC
 - ...
- **Finaliser les besoins estimés**
 - Validation des surfaces estimées du RSSV et du CMV
 - Confirmation des partenaires potentiels futurs et de leur besoins.
 - ...
- **Mise en place d'un avant-projet ...**

Le président remercie Mme Pachère de sa belle présentation, qui est applaudie par l'assemblée, tout en rappelant qu'à ce stade il ne s'agit que d'une étude.

M. Menoud dit que l'avenir du site c'est comprendre les besoins, comment le faire évoluer et se projeter à long terme sur un nouveau bâtiment.

Y-a-t-il des questions ?

A la première question de savoir quel est le laps de temps pour utiliser ces bâtiments à leur maximum, le président dit que jusqu'à fin 2017, le bâtiment est complet.

Pour la suite, selon M. Savoy, cela dépend du niveau de transformations que l'on va faire. Si on part de l'idée que c'est de la transformation légère, cela peut aller très vite. Si la planification se fait en 2017, les travaux pourraient commencer en 2018. Il dépendra aussi des exigences du SeCa par rapport au changement d'affectation des bâtiments ou pas.

La partie centrale du bâtiment, avec une entrée principale côté parking permettra de sortir de cet effet labyrinthe et de rendre une certaine clarté entre les différents bâtiments.

Le président rappelle que le vœu des communes est d'avoir une structure d'ordre médico-sociale, sans péjorer les finances communales.

8. Divers

Le président dit qu'il faudra prendre contact avec Radio Fribourg qui veut en savoir plus sur le point 7. M. Menoud est habilité à le faire.

Le président remercie très sincèrement, pour leur immense travail, le comité de direction, la directrice, les responsables de service, tous les collaborateurs et collaboratrices du RSSV.

Mme Béatrice Furter, en sa qualité de Présidente du Comité de direction (CD) du RSSV, s'adresse à M. Chevalley : *«As-tu réalisé que c'était ta dernière assemblée après 18 ans de préfecture ? Nous ne saurions arriver à son terme sans te transmettre, au nom de tous, un grand merci pour ton travail, ta disponibilité et tes connaissances partagées. Merci à toi Michel et bonne continuation dans tes futurs projets ! Je cède la parole à Mme Bourqui ».*

Mme Jacqueline Bourqui, directrice s'adresse à M. le président de l'assemblée, préfet, et retrace son chemin parcouru dans le domaine de la santé durant ses années à la préfecture 1998 à 2016.

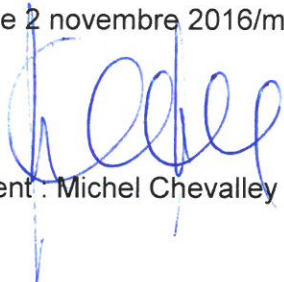
Un cadeau lui est remis

M. Chevalley remercie très sincèrement l'assemblées et les intervenantes pour toutes ses bonnes paroles. Il gardera contact avec les communes et un très bon souvenir de ces grandes étapes passées ensemble.

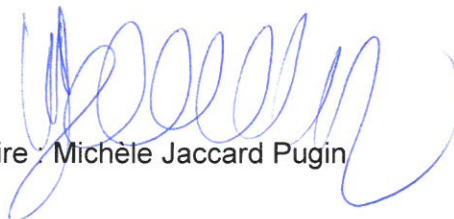
Mme Furter invite chacun et chacune à partager le verre de l'amitié à l'Auberge de l'Ange.

Plus aucune question n'étant posée, l'assemblée est levée à 21h45

Attalens, le 2 novembre 2016/mjp



Le président : Michel Chevalley



La secrétaire : Michèle Jaccard Pugin

PV approuvé le 27 avril 2017